

building

AWARD

Distinction pour
les ingénieurs
de la construction

15 juin 2023, Centre de culture et de congrès de Lucerne

Règlement de concours et catalogue de critères 2023



© Photographie: Roman Sidler

Responsable du Building Award

building

Fondation suisse pour la promotion
de la relève des ingénieurs de la construction

Sponsors des trophées et associations soutenant le Building Award

building

Schweizerische Stiftung zur Förderung
des Ingenieurwachstums im Bauwesen

infra

suisse

**SBV
SSE
SSIC** // Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Costructurs

suisse.ing

Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmungen
Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Consultants
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Unión svizra dals birois d'Inchigneria consultativs
Swiss Association of Consulting Engineers

Partnerverbände

bauenschweiz
construction
suisse
costruzione
svizzera

DIE PLANER.
NETZWERK FÜR ENERGIE, UMWELT UND MOBILITÄTSINNOVATION

GSGI

NNBS
Netzwerk Nachhaltiges Bauen Schweiz
Réseau Construction durable Suisse
Network Capstone System & Services
Sustent@Construction Network Switzerland

sia
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

svin
SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER INGENIEURINNEN

**SWISS
ENGINEERING**
STV UTS ATS

swissgee

VSS

Haute école partenaire

HSLU Hochschule
Lucerne

Organisation

Building Award

p.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist
T +41 31 755 85 84
info@building-award.ch
www.building-award.ch

07.02.2023 / Dernier état

Des modèles et des visionnaires. Tels sont les ingénieurs et les planificateurs, toujours à même de trouver la solution adéquate à chaque défi. Vous aussi, en votre qualité d'ingénieur ou de planificateur du secteur de la construction, contribuez de manière décisive à la réussite d'un ouvrage, voire la rendez tout simplement possible! Les prestations d'ingénierie sont admirables à plus d'un titre: elles offrent des solutions innovantes, durables et de haute qualité et posent, de par leur complexité, leur simplicité ou leur originalité, des jalons pour l'avenir.

Le 5^e Building Award porte une nouvelle fois sur le devant de la scène des prestations d'ingénierie exceptionnelles. Entreprises, bureaux d'ingénierie, institutions et ingénieurs individuels sont invités à déposer leurs projets – qu'ils les aient conçus seuls ou en équipe –, lesquels seront évalués et récompensés par un jury de haut vol, puis présentés au public à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

Le Building Award propose six catégories de concours. Accordant une importance particulière à la relève professionnelle des ingénieurs, il a expressément créé à cet égard les catégories «Jeunes professionnels» et «Promotion de la relève dans le domaine de la technique».

La remise du 5^e Building Award aura lieu 15 juin 2023 au Centre de culture et de congrès de Lucerne.

Nous nous réjouissons de votre participation et attendons vos projets avec impatience!

1. Jury

- Le jury est un organe autonome, qui prend ses décisions indépendamment de l'organisation du prix.
- Le jury est constitué de spécialistes issus de disciplines d'ingénierie pertinentes ainsi que de planificateurs.
- Aucune correspondance n'est échangée au sujet des délibérations et décisions du jury.
- Les décisions du jury ne peuvent être contestées, ni des réévaluations exigées.
- Lors de la réception des dossiers, le jury peut revoir l'attribution d'un projet à une catégorie donnée.
- Le jury peut inviter des parties à présenter leur projet (notamment dans la catégorie «Jeunes professionnels»).

Le jury est composé des personnes suivantes:

Président du jury



Prof. **Viktor Sigrist**
Dr. sc. techn. EPFZ,
ing. civil dipl. ETS/EPF,
directeur de la Haute école de
Lucerne – Technique et architecture,
Horw

Membres du jury



Prof. **Adrian Altenburger**
Directeur d'institut et de filière,
Technique du bâtiment et énergie,
Haute école de Lucerne –
Technique et architecture, Horw



Daniel Büchel
Vice-directeur de l'Office fédéral de
l'énergie (OFEN), chef de la division
Efficacité énergétique et énergies
renouvelables, chef du programme
EnergieSuisse, Berne



Prof. **Eleni Chatzi**
Professeure extraordinaire à la Chaire
de mécanique des structures et de
monitoring du Département de génie
civil, de l'environnement et de la
géomatique, École polytechnique
fédérale de Zurich (EPFZ)



Clementine Hegner-van Rooden
Ing. civile dipl. EPF, journaliste
spécialisée RP et chroniqueuse en art
de l'ingénierie, Oberägeri/Zoug



Jürg Herzog
Country Head Smart Infrastructure,
Siemens Suisse SA, Zurich



Patrick Hofer-Noser
Directeur général et propriétaire de
3S Swiss Solar Solutions AG, Thoune



Valentina Kumpusch (-Orsenigo)
Ing. dipl. EPF, vice-directrice et cheffe
de la division Infrastructure routière
Ouest, Office fédéral des routes
(OFROU), Ittigen



René Leutwyler
Membre du comité central de la
Société
suisse des entrepreneurs (SSE),
président de la SSE Genève, directeur
commercial et délégué associatif de
Construction Perret SA, Satigny



Daniel Löhr
Vice-président du groupement pro-
fessionnel Carrière et communication,
Swiss Engineering UTS, partenaire de
Engineering Management Selection
E.M.S. AG, Zurich



Prof. **Urs Rieder**
Chef de projet du campus de Horw,
Haute école de Lucerne – Technique
et architecture, Horw



Prof. **Markus Romani**
Chef de la division Bachelor en génie
civil et membre du département Génie
civil, Haute école spécialisée bernoise
– Architecture, bois et génie civil,
Burgdorf



Judit Solt

Arch. dipl. EPF/SIA, journaliste spécialisée RP, rédactrice en chef de TEC21 – Schweizerische Bauzeitung, Zurich



Cristina Zanini Barzaghi

Ing. civile dipl. EPF/SIA, conseillère municipale du Département Immobilier, Lugano

2. Calendrier

Septembre 2022	Publication de l'avis de concours pour la participation au 5 ^e Building Award
9 novembre 2022	Atelier «Réussir la soumission de projet: comment mettre sur le papier ses idées et solutions»
28 février 2023	Délai de dépôt des dossiers: envoi des documents complets, y compris la déclaration de participation dûment signée
31 mars 2023	Délibérations du jury
Avril 2023	Communication des nominations
9 et 10 mai 2023	Atelier «La scène est à vous!» à l'attention des candidats nommés au 5 ^e Building Award
15 juin 2023	Remise du 5 ^e Building Award au Centre de culture et de congrès de Lucerne

3. Distinctions

Les gagnants des catégories se voient remettre un trophée d'argent. Le jury peut décider d'attribuer un prix du jury ou un prix récompensant une réalisation exceptionnelle (Special Achievement Award), voire un ensemble de réalisations (Lifetime Award). Il peut en outre décerner un prix en espèces dans les catégories «Jeunes professionnels» et «Promotion de la relève dans le domaine de la technique». Le jury est également libre d'organiser un prix du public.

4. Catégories de concours

Le 5^e Building Award met au concours six catégories:

1. Génie civil/Bâtiment
2. Construction d'infrastructures
3. Systèmes énergétiques et technique du bâtiment
4. Recherche et développement/Start-up
5. Jeunes professionnels
6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Remarques:

Chaque dossier déposé doit être accompagné d'une pièce justificative argumentant le choix de la catégorie. Les entreprises suisses peuvent également concourir au Building Award avec des projets et objets qu'elles ont réalisés à l'étranger.

5. Procédure de dépôt des dossiers

- L'avis de concours est rendu public par des annonces dans divers médias de la branche, du publipostage direct et des communiqués des associations partenaires. L'ensemble des informations et documents sont également disponibles sous www.building-award.ch.
- Toutes les personnes intéressées répondant aux critères du point 7 «Droit de participation» sont invitées à déposer leur dossier.
- Les organisateurs proposent une sélection de projets et d'objets à la pré-nomination.
- La partie déposante communique par écrit la ou les catégories dans lesquelles elle souhaite concourir.
- Les dossiers déposés sont rédigés en allemand ou en français.



6. Procédure de sélection et remise des prix

- Le jury nomme au maximum cinq dossiers par catégorie. Chaque dossier ne peut être nominé que dans une seule catégorie.
- La remise du Building Award est conditionnée au dépôt d'un nombre convenable de projets et objets satisfaisant aux exigences du règlement.
- Lors de la remise des prix, tous les dossiers nominés font l'objet d'une présentation audiovisuelle d'environ une minute.
- Les noms des gagnants ne sont dévoilés que lors de la cérémonie de remise des prix et ne sont connus au préalable que du seul jury et des personnes dans la confiance.
- Chaque candidat nominé reçoit, pour deux représentants de lui-même ou de son équipe, une invitation gratuite à la cérémonie de remise des prix. Ces derniers reçoivent le ou les prix qui lui sont éventuellement décernés.
- Le jury désigne les lauréats.



7. Droit de participation

- Peuvent être soumis des projets et objets qui n'ont pas plus de quatre ans ou dont l'achèvement ne date pas de plus de quatre ans. Le dépôt de projets partiels est admis.
- Les dossiers déposés consistent en travaux que les candidats ont élaborés eux-mêmes et à la réalisation desquels ils ont pris une part importante.
- Après réception du dossier, la partie déposante reçoit une confirmation de réception ainsi que la facture de participation au concours. D'éventuels documents ou données manquants seront exigés.
- La partie déposante détenant les droits du dossier déposé les cède aux organisateurs dans le cadre du prix.
- Les projets et objets soumis sont situés en Suisse ou ont été construits à l'étranger par des entreprises et institutions suisses, et sont achevés à la date de délai de dépôt.
- La partie déposante peut être amenée à divulguer des données relatives à des tiers impliqués.

Sont autorisées à participer des équipes ou personnes s'inscrivant dans l'une des

classifications suivantes:

- entreprises d'ingénierie, bureaux de planification du secteur de la construction (corps de métier inclus);
- entreprises de construction, entreprises totales;
- particuliers ayant réalisé un projet avec leurs propres moyens;
- écoles, entreprises et institutions engagées à promouvoir la relève dans le domaine de la technique.

8. Frais d'inscription

- La participation au concours est payante. Une taxe de 280.– CHF (hors TVA de 7,7%) est facturée pour chaque dossier déposé. Les Jeunes professionnels sont exemptés de frais d'inscription. Les projets déposés dans la catégorie «Promotion de la relève dans le domaine de la technique» ne sont pas non plus soumis aux frais d'inscription.
- Les coûts pour les candidats découlant de leur participation au concours ne sont pas remboursés.
- Seuls seront soumis au jury les dossiers dont la taxe de participation aura été acquittée jusqu'au 28 février 2023. La facture est jointe à la confirmation de réception du dossier.

9. Réserves de modification

Les organisateurs se réservent le droit, s'ils l'estiment nécessaire, d'apporter des modifications aux dispositions et au règlement. Cette décision ne peut être contestée.

10. Transfert de propriété

Les documents déposés deviennent propriété des organisateurs. Une déclaration de droits d'auteur ainsi qu'une autorisation de publication en lien avec le Building Award doivent être jointes au dossier. Les documents sont exclusivement utilisés dans le cadre du prix.

11. Autres dispositions

En participant au Building Award, les candidats approuvent le présent règlement de concours, les conditions de participation, les documents de dépôt et d'éventuels avenants.

Des données manquantes ou erronées concernant les personnes, les projets et objets peuvent être un motif de disqualification irrévocable. Le for est à Berne. Tout recours juridique est exclu.



12. Critères d'évaluation

Le jury accorde une importance particulière à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) ainsi que des critères de durabilité définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Confédération. Lors de l'évaluation des dossiers, le jury prend en considération les critères suivants (la liste n'a pas de prétention à l'exhaustivité ni de caractère contraignant pour les contenus énumérés):

Principes fondamentaux

1. Génie civil/Bâtiment

Solutions novatrices, élégantes ou séduisantes en ce qui concerne la structure de base, visant à résoudre des problèmes de génie civil lors de constructions nouvelles, de réfections ou de transformations, en tenant compte des aspects à la fois économiques et écologiques.

2. Construction d'infrastructures

Projets exigeants et complexes dans le domaine des travaux de fondation, du génie civil et de la construction d'infrastructures, y compris organisation de la réalisation. Ouvrages hors pair dans la construction routière, hydraulique et infrastructurelle – tels que ponts, galeries, aménagements, etc. – et posant de nouveaux jalons en matière de procédure de construction, de longévité ou de physique du bâtiment.

3. Systèmes énergétiques et technique du bâtiment

Projets énergétiques et/ou de technique du bâtiment disposant de caractéristiques exceptionnelles et se distinguant par leur nouveauté et leur simplicité en termes de conception, de réalisation et d'exploitation.

4. Recherche et développement

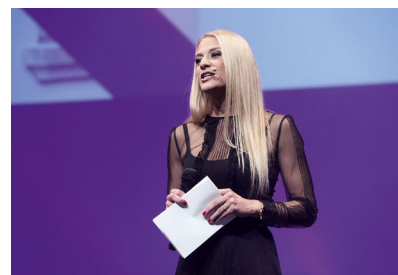
Projets ou solutions de détail ambitieux, complexes et visionnaires de la recherche et du développement axés sur des composantes, produits, logiciels, services et/ou processus de la branche de la construction.

5. Jeunes professionnels

Projets ou solutions de détail remarquables et/ou novateurs que de jeunes ingénieurs et ingénieures (âgés de 32 ans révolus ou justifiant d'une activité professionnelle correspondante de cinq ans au maximum) ont réalisé ou soutenu de manière déterminante. Ces ingénieurs et ingénieures disposent du potentiel requis pour influencer et marquer positivement leur champ professionnel à l'avenir. Leur part/contribution au projet soumis doit être pertinente et démontrée en conséquence.

Le dossier fera par ailleurs mention des propres défis ainsi que de la motivation personnelle, et sera assorti d'un curriculum vitæ de chaque jeune professionnel impliqué. Il contiendra également une courte vidéo (d'une durée de trois minutes au maximum) expliquant le projet et, surtout, la contribution spécifique des Jeunes professionnels impliqués (en réponse notamment aux questions suivantes: Quels aspects m'ont-ils fasciné et captivé? Dans quelle mesure ai-je été bien encadré tout en disposant d'une large indépendance? Comment classifierais-je ce projet pour moi-même et quelles compétences a-t-il développées en moi?).

Le jury peut inviter les Jeunes professionnels à présenter leur projet.



6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Projets remarquables contribuant à promouvoir activement, dans le domaine de la technique et/ou de la compréhension technique, la relève professionnelle auprès des enfants, des adolescents et des personnes souhaitant se réorienter. Les projets autorisés à concourir proviennent d'écoles de tous les niveaux, d'entreprises et d'institutions ainsi que de personnes privées également.

Critères supplémentaires

7. Concept

Le concept pose les bases pour un travail durable, mettant en avant des aspects tels que crédibilité, adéquation, faisabilité, innovation (y compris intelligence artificielle ou tout autre processus favorisant l'innovation), efficacité des ressources, économie, écologie ou exploitation/entretien, autrement dit un travail exceptionnel qui se distingue clairement de projets analogues.

8. Plus-value

Le projet apporte une réelle plus-value, notamment en termes d'impact et de rayonnement pour la branche de la construction, ainsi qu'en matière d'utilisation des différentes ressources – lors de son élaboration (p. ex. en tant que travail d'équipe) et de son exploitation finale (durabilité, rentabilité) –, de comportement d'utilisation, etc.

9. Autres

L'évaluation ne prend pas en considération les critères de grandeur du projet et de volume d'investissement. L'idée porteuse devrait, autant que possible, receler une dimension évolutive.



Partenaire principal



Sponsors d'or



Sponsors d'argent



Sponsors des trophées



Donateurs et institutions soutenant la fondation bilding

- AFRY Suisse SA
- Amstein + Walthert AG
- B+S AG
- Bächtold & Moor AG
- Bänziger Partner AG
- Basler & Hofmann AG
- BSB + Partner Ingenieure und Planer AG
- Buchmann Partner AG
- Burkhalter Holding AG
- dsp Ingenieure + Planer AG
- EBP Suisse SA
- eicher + pauli
- ewp planen, projektieren, beraten
- F. Preisig AG
- Fanzun AG
- Flückiger + Bosshard AG
- Fondation usic
- Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GSGI)
- Groupe Emch + Berger
- Groupe Rapp
- Haute école de Lucerne – Technique et architecture
- HEFTI. HESS.
- MARTIGNONI. 4U AG
- HOLINGER AG
- Hunziker Betatech AG
- IBG Engineering AG
- IM Maggia Engineering AG | IUB Engineering AG
- Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG
- Kissling + Zbinden AG
- Lanz Oensingen AG
- Marti Dienstleistungen AG
- Scherler AG Soleure
- Siemens Suisse SA
- Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
- suisseplan Ingenieure AG
- Swiss Engineering UTS
- TBF + Partner AG
- Waldhauser + Hermann AG
- Walo Bertschinger Central AG

Organisation

Building Award

p.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist
T +41 31 755 85 84
info@building-award.ch
www.building-award.ch